



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</p> <p>Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Marie AZEMA tél. : 01.49.55.45.21 fax : 01.49.55.50.68 NOR : AGRE1315116N</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDESR/N2013-2138</p> <p>Date: 22 octobre 2013</p>
---	---

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2014)**

Annule et remplace :

Notes de service
DGER/SDESR/N2011-2093 du 25 juillet 2011

Nombre d'annexes : 9

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

à
Destinataires
(voir liste jointe)

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « gestion et protection de la nature ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature ».

Mots-clés : BTSA gestion et protection de la nature – BTSA GPN – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)- Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)- Hauts-commissariats de la République- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « gestion et protection de la nature » du BTSA en application de l'arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
- V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA « gestion et protection de la nature » ;
- VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1 « Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrit	6	3h30 + 30min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

¹ Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet ;

incluses dans la capacité générale « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ».

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, ...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous-capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous-capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 minutes

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité suivante :

- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Oral 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante³, qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

² Voir annexe 3.

³ Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :

- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41** et **M42**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des sous-capacités 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	Écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire :
 - identifier les acteurs, les usages du territoire ;
 - prendre en compte le contexte institutionnel, économique, juridique, social;
 - repérer les enjeux liés au territoire ;
 - participer à des temps de médiation entre acteurs ;
 - s'initier à des démarches de gestion concertée.

- Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement :
 - contribuer à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs de gestion et de valorisation ;
 - contribuer à l'élaboration du cahier des charges
 - préciser les conditions de mise en œuvre et les étapes du projet
 - évaluer les faisabilités technique et économique du projet
 - évaluer les actions conduites
 - prendre en compte les cadres organisationnels

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M52 et M55 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E5	2 CCF	3

L'épreuve E5 se compose de 2 CCF.

– 1 CCF (coefficient 1), oral.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire ».

Ce CCF s'appuie sur une étude de cas individuelle ou collective portant sur tout ou partie d'une démarche de gestion concertée portée durant l'année scolaire et intégrant un temps de mise en œuvre pour l'étudiant.

Il concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'éducation socio-culturelle, l'histoire-géographie ainsi que les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement.

– 1 CCF (coefficient 2), écrit.

Ce CCF évalue la capacité « Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement ».

Le CCF repose sur une analyse s'appuyant sur une ou deux études de cas.

Il concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, ainsi que les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Ecrit	3	3h30

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite de coefficient 3 et d'une durée totale de 3h30, comprenant le temps de lecture des documents fournis.

Les deux capacités :

- Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire ;
- Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement ;

doivent être évaluées au cours de cette épreuve.

Modalités de l'épreuve

Le sujet comporte des questions et un ensemble de documents donnant des éléments d'information sur un territoire, ses acteurs, sa situation présente, son histoire... Le candidat s'appuie sur ces documents pour répondre aux questions et pour proposer des éléments de valorisation.

Evaluation

Elle est réalisée par deux correcteurs : un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant d'éducation socio-culturelle ou d'histoire-géographie, enseignants en BTSA GPN.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes :
 - Mettre en œuvre des stratégies de protocoles d'inventaire faune/flore /habitats naturels ;
 - Recueillir des données naturalistes ;
 - Prendre en compte les éléments de contexte ;
 - Utiliser des bases de données cartographiques et graphiques ;
 - Produire des expertises : diagnostics, analyses, évaluations.

- Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public :
 - Choisir des modalités techniques ;
 - Organiser les opérations ;
 - Mettre en œuvre une opération de génie écologique ;
 - Concevoir des projets pédagogiques de mise en œuvre de démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
 - Réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'interprétation ;
 - Accueillir et accompagner les publics en sécurité.

- Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature :
 - Proposer des actions de gestion, de valorisation et de préservation de la nature ;
 - Participer à des opérations de gestion, de valorisation et de préservation de la nature, en toute sécurité ;
 - Évaluer les projets et interventions réalisés sur le plan technique, scientifique et culturel.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M51, M53, M54, M56 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E6	4 CCF	6

L'épreuve E6 se compose de 4 CCF pluridisciplinaires dont 3 CCF présentent une partie pratique.

– 1 CCF (coefficient 2), pratique et écrit.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes ».

L'évaluation s'appuie, pour les deux parties, sur une même situation concrète, permettant de produire un diagnostic naturaliste.

La partie pratique individuelle permet d'évaluer les trois sous capacités « mettre en œuvre des stratégies de protocoles d'inventaire faune/flore /habitats naturels », « recueillir des données naturalistes » et « prendre en compte les éléments de contexte ».

La partie écrite permet, lors d'un unique sujet proposé à l'ensemble des étudiants, d'évaluer les deux sous-capacités « utiliser des bases de données cartographiques et graphiques » et « produire des expertises : diagnostics, analyses, évaluations ».

Ce CCF concerne la biologie-écologie, les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement et les sciences et techniques agronomiques.

- 1 CCF (coefficient 1) qui comporte une partie pratique (50 % minimum de la note) et une partie écrite ou orale.

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « choisir des modalités techniques », « organiser les opérations » et « mettre en œuvre une opération de génie écologique ».

Ce CCF concerne les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement et les sciences et techniques des agroéquipements.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit.

Ce CCF permet d'évaluer les sous-capacités « concevoir des projets pédagogiques de mise en œuvre de démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable », « réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'interprétation » et « accueillir et accompagner les publics en sécurité ».

Ce CCF doit permettre au candidat de rédiger une analyse critique de l'action d'animation, d'accueil et d'information. Il devra en particulier mobiliser les apports fondamentaux de la didactique ainsi que la réglementation afférente à l'accueil du public.

Ce CCF concerne les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ainsi que l'éducation socioculturelle.

- 1 CCF (coefficient 2), dossier collectif + oral.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature ».

L'évaluation du dossier (coefficient 1) doit être réalisée au fil du projet, et doit s'achever par un oral individuel (coefficient 1) prenant appui sur le dossier collectif.

Ce CCF concerne les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ainsi que l'éducation socioculturelle.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Pratique	6	½ journée + 2h30

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve pratique de coefficient 6 qui s'appuie sur la découverte collective concrète sur le terrain, d'un site pendant une demi-journée.

Les trois capacités :

- Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes ;
 - Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public ;
 - Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature ;
- doivent être évaluées au cours de cette épreuve.

Modalités de l'épreuve

A l'issue :

- o d'une découverte collective d'un site lors d'une exploration sur le terrain ;
- o de la rencontre avec un ou des acteurs concernés ;
- o d'un dossier complémentaire informatif proposé par le jury relatif à ce site et aux enjeux de gestion et de préservation ;

les candidats auront à répondre à l'écrit en 2h30, comprenant le temps de lecture des documents, à une question relative à la formulation de propositions argumentées d'intervention sur ce site à partir d'une expertise naturaliste personnelle simple, appuyée sur les éléments recueillis ou mis à disposition lors de la phase de découverte. Cet écrit est évalué sur place, par les deux membres du jury présents.

Evaluation

Elle est réalisée par deux correcteurs : un enseignant de biologie-écologie et un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ou un enseignant d'éducation socio-culturelle ou un enseignant de sciences et techniques agronomiques, enseignants en BTSA GPN.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Soutenance d'un dossier	8	10 min de présentation 30 min d'échanges avec le jury
E7 Partie 2	Écrit à partir de documents	4	3h00
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer la capacité « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et protection de la nature pour faire face à une situation professionnelle » qui se décline en sous-capacités :

- Instruire une réponse à une commande professionnelle ;
- S'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ;
- Communiquer en situation professionnelle.

Pour information, cette capacité est, entre autres, acquise dans le cadre des modules, **M 61, des séquences en milieu professionnel et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un oral (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier, l'autre est un écrit (partie 2 de l'épreuve).

PARTIE 1 : oral – 40 minutes maximum (coefficient 8)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités :

- S'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ;
- Communiquer en situation professionnelle.

Ces capacités sont acquises lors des situations professionnelles vécues (SPV) établies en référence aux situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel. Les SPV doivent avoir été réellement et concrètement vécues par l'apprenant dans le cadre de la formation lors de séquences de formation en milieu professionnel (stages individuels, stages collectifs, travaux pratiques, activités, voyage d'études...) ou d'expériences personnelles hors du contexte de la formation (cadre associatif, appartenance à un réseau...).

Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant y joue un rôle d'acteur et/ou est associé directement dans une prise de décision.

Nature de la situation d'évaluation

Cette partie de l'épreuve repose sur le stage principal et trois situations professionnelles vécues donnant lieu à la constitution d'un dossier envoyé préalablement au jury.

Ce dossier est composé de deux documents :

1. un rapport synthétique de 10 pages relatif au stage principal ;
2. un porte-folio de 10 pages relatant trois SPV que le candidat aura estimées pertinentes.

1) Le rapport relatif au stage principal permet d'évaluer les sous-capacités « s'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement » et « communiquer en situation professionnelle ». Il est centré sur le fonctionnement de la structure et sur l'insertion du candidat dans cette organisation.

Il comporte :

- l'analyse de l'organisation et de son fonctionnement. L'analyse porte sur la structure d'accueil du stagiaire ;
- l'analyse par le stagiaire de son insertion au sein de l'organisation, des responsabilités et des tâches assurées, des opérations ou activités réalisés ;
- un bilan personnel des compétences, savoir-faire et savoir-être acquis durant ce stage.

Il s'agit d'une analyse du candidat sur son insertion dans le fonctionnement d'une structure : quels ont été les atouts et les qualités du candidat pour s'intégrer, quelles expériences et quelles leçons il en retire.

2) Le porte-folio permet d'évaluer la sous-capacité « prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ».

Il rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur ses expériences et les compétences acquises au cours de trois situations professionnelles vécues. L'une d'elles doit être obligatoirement relative à une situation de gestion, une autre obligatoirement relative à une situation de valorisation.

Le porte-folio dans sa forme et son contenu est le résultat d'une démarche personnelle visant à une reconnaissance par un futur employeur.

Il comporte :

- une page de garde proposant un résumé des trois situations présentées, leurs contextes et une justification rapide de leur choix ;
- une fiche descriptive de 3 pages maximum pour chaque SPV.

La soutenance orale est composée de deux parties :

- Le candidat présente pendant 10 minutes son porte-folio en justifiant ses choix et en les replaçant dans la perspective de son futur métier. Il développe plus précisément une situation professionnelle vécue qu'il considère riche et importante sur le plan personnel et professionnel.
- Le jury l'interroge pendant 30 minutes sur l'ensemble du dossier (rapport relatif au stage principal et porte-folio) :

- sur la situation professionnelle vécue choisie et présentée par le candidat ;
- obligatoirement sur une autre situation professionnelle vécue, non exposée par le candidat ;
- sur le rapport relatif au stage principal.

Globalement, il s'agit pour le jury d'évaluer les qualités réflexives, de questionnement et d'implication du candidat dans une situation pré-professionnelle.

L'évaluation de cette partie de l'épreuve ne porte pas sur les résultats ou conséquences des SPV. Elle vise à apprécier la démarche mise en place par l'étudiant pour faire face à une situation professionnelle complexe et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action ou sa participation à une prise de décision.

Evaluation

Elle utilise une grille nationale critériée⁴.

L'évaluation est réalisée par deux enseignants du champ professionnel de compétences différentes, ainsi qu'un professionnel.

Le jury s'appuie obligatoirement pour l'évaluation sur le dossier fourni par le candidat.

En l'absence de ce dossier, la note zéro sera automatiquement attribuée au candidat pour la partie 1 de l'épreuve E7.

PARTIE 2 : Ecrite - 3 heures (coefficient 4)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité :

- o Instruire une réponse à une commande professionnelle

L'objectif est d'évaluer la démarche méthodologique mise en œuvre par le candidat pour répondre à une situation professionnelle donnée en s'appuyant sur les expériences vécues et la culture professionnelle acquise au cours de sa formation.

Nature de la situation d'évaluation

L'épreuve écrite s'appuie sur l'étude d'un cas concret exposé dans un document, construit autour de situations professionnelles significatives et présentant des enjeux et problématiques de gestion, de valorisation et de préservation de la nature.

30 minutes sont consacrées à l'étude de ce document.

Le candidat doit présenter une démarche méthodologique permettant de répondre à une situation professionnelle :

- analyser la situation, identifier les problèmes et les enjeux, formuler et expliciter en les justifiant les finalités d'une commande potentielle ;
- proposer l'élaboration d'un cahier des charges⁵ ;
- justifier les différentes étapes de cette démarche.

Evaluation

Elle utilise une grille nationale critériée⁶.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement (STAE) enseignant en BTSA GPN.

⁴ Cf annexe 7

⁵ La démarche d'élaboration de cahier des charges doit être prise dans son sens le plus large et non se réduire à des précisions seulement techniques.

⁶ Cf annexe 8

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non renouvelé :

Epreuves du domaine professionnel

Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 :

Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 :

Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 :

Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve ET3 si la note est égale ou supérieure à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009 :

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non renouvelée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale
de l'Enseignement et de la Recherche

Signé : Mireille RIOU-CANALS

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1 ^{ère} partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2 ^{ème} partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
Total			/20
Note en points entiers			/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➤ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➤ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➤ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➤ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➤ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet 	<u>1-Respect des consignes</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : <ul style="list-style-type: none"> • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche 	/2
	<u>2-Présentation orale du dossier:</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le corpus documentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➤ L'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message 	/6
	<u>3-Maîtrise des notions économiques.</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Synthèse écrite <ul style="list-style-type: none"> • Qualité, efficacité... ➤ Qualité de la bibliographie <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources... ➤ Réponse aux questions : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement) 	/6
	<u>4-Maîtrise des codes(ESC)</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité ➤ Réponse aux questions 	/6

NOTE FINALE (en points entiers) :

/20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie à titre indicatif (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité...)		
Contexte (lieu, époque...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1^{ère} partie		/10

ANNEXE 4

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
<p style="text-align: center;">ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT</p> <p>Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel</p>	/2
<p style="text-align: center;">APTITUDE A COMMUNIQUER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de parole en continu <p>Autonomie Aisance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien <p>Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre</p>	/2
<p style="text-align: center;">NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue</p> <p><i>*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i></p>	/6
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
<p>Note finale Expression orale + compréhension orale</p>	/20 en points entiers

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E5

Candidats hors CCF

Capacités	Sous capacités	Critères	Barème
Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs, les usages du territoire ; - Prendre en compte le contexte institutionnel, économique, juridique, social ; - Repérer les enjeux liés au territoire. 	<u>Cadre institutionnel et géographique du territoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Identification des acteurs et des usages du territoire - Présentation du contexte institutionnel, économique, juridique, social - Démarche de caractérisation du territoire - Analyse des enjeux, du projet de développement du territoire - Analyse du pilotage stratégique et de la gouvernance 	/ 8
	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des temps de médiation entre acteurs ; - S'initier à des démarches de gestion concertée. 	<u>Processus de concertation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du problème à traiter et des conditions de son émergence - Analyse du processus de concertation et modalités de médiation 	/ 4
Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs de gestion et de valorisation ; - Contribuer à l'élaboration du cahier des charges ; - Préciser les conditions de mise en œuvre et les étapes du projet - Evaluer les faisabilités technique et économique du projet - Evaluer les actions conduites ; - Prendre en compte les cadres organisationnels 	<u>Portage organisationnel du projet de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation du porteur du projet -Présentation du cadre réglementaire et cadres organisationnels liés au projet - Pertinence des objectifs et finalités du projet - Pertinence du montage et financement du projet -Proposition de communication envisagée 	/ 8
Total Note : / 20			

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6

Candidats hors CCF

Capacités	Sous capacités	critères	barème
Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre des stratégies de protocoles d'inventaire faune/flore /habitats naturels ; -Recueillir des données naturalistes ; -Prendre en compte les éléments de contexte ; -Utiliser des bases de données cartographiques et graphiques ; -Produire des expertises : diagnostics, analyses, évaluations. 	<p><u>Démarche d'expertise naturaliste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reformulation de la commande et mise en exergue des enjeux - Annonce de la problématique - Mobilisation des démarches d'analyse et des méthodes d'étude du site - Hiérarchisation des éléments de contexte du site - Appropriation et mobilisation des apports suggérés rencontrés - Mobilisation de ses connaissances - Illustration par des exemples pour traiter et approfondir le sujet - Intégration des éléments donnés par le dossier (dont SIG) - Production d'un diagnostic, argumenté, illustré dans un objectif de communication - Exposé structuré de manière cohérente, Argumentation justifiée correctement 	/8
Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public	<ul style="list-style-type: none"> -Choisir des modalités techniques ; -Organiser les opérations ; -Mettre en œuvre une opération de génie écologique ; -Concevoir des projets pédagogiques de mise en œuvre de démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable ; -Réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'interprétation ; -Accueillir et accompagner les publics en sécurité. 	<p><u>Proposition de réalisation d'opérations techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions de génie écologique, de suivis et de mise en place de protocoles scientifiques, de valorisation du patrimoine, de préservation des ressources et de la biodiversité - Mise en œuvre d'opérations d'animation du public, d'information, de sensibilisation, d'interprétation - Justification des modalités techniques de ces opérations 	/6
Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des actions de gestion, de valorisation et de -préservation de la nature ; -Participer à des opérations de gestion, de valorisation et de préservation de la nature, en toute sécurité ; -Évaluer les projets et interventions réalisés sur le plan technique, scientifique et culturel. 	<p><u>Planification d'actions et réponse à un cahier des charge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des propositions de gestion de préservation et des conseils en génie écologique - Intégration des critères d'évaluation de l'action et des impacts tout au long des démarches mises en œuvre. - Synthèse effectuée 	/6
Total Note : / 20			

ANNEXE 7

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'ÉPREUVE E7 (coefficient 8)

Capacité	Sous - capacités	Critères	Barème
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et protection de la nature face à une situation professionnelle	S'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement	Pertinence et cohérence de l'analyse des objectifs et de la logique de fonctionnement d'une organisation en fonction du contexte (stage principal) Analyse de la démarche d'intégration dans la structure de stage au regard des activités réalisées	/ 8
	Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles	Justification du choix de la situation professionnelle vécue présentée par le candidat Analyse des responsabilités et initiatives liées aux expériences exposées Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	/6
	Communiquer en situation professionnelle	Qualité du rapport de stage et du porte -folio Qualité de l'échange au niveau de l'expression, de l'implication et de l'argumentation	/6
	Total Note :		

ANNEXE 8

GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L’EPREUVE E7

(Coefficient 4)

Sous-capacité	Critères	Indicateurs de performance	Barème
Instruire une réponse à une commande professionnelle	Enjeux et problématiques d'une situation contextualisée	Pertinence du vocabulaire employé	/4
		Pertinence des éléments de contexte choisis	
		Pertinence de l'analyse de la situation précisant les enjeux principaux soulevés	
	Construction d'une commande	Pertinence et richesse des problématiques en cohérence avec les enjeux dégagés	/4
		Justification de la problématique, formulation des attentes des commanditaires	
		Pertinence des finalités et cohérence avec les enjeux	
		Précision et pertinence des objectifs fixés	
	Construction de la démarche d'élaboration d'un cahier des charges	Adaptation de la démarche aux problématiques dégagées Conditions de faisabilité et échéancier	/4
	Justification de la réponse à la commande en se référant aux expériences professionnelles vécues	Adéquation des démarches remobilisées	/4
		Précision des investigations par étape et justification de la réponse à la commande, au regard des expériences vécues	
Conditions et limites d'appropriation des outils mobilisés			
Limites de la stratégie en référence à l'expérience vécue	Autoanalyse du transfert des expériences vécues à la situation donnée	/4	
Total Note :			/ 20

ANNEXE 9

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA Gestion et protection de la nature Domaine professionnel

ÉPREUVE E5 : coefficient 3

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
		Disciplines concernées		Disciplines concernées	
Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire	1 CCF oral	SESG ESC H-G STAE	Écrit	1 enseignant de SESG et un enseignant d'éducation socio-culturelle ou d'histoire géographique	M 52 M 55
Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement	1 CCF écrit.	SESG STAE			

ÉPREUVE E6 : coefficient 6

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
		Disciplines concernées		Disciplines concernées	
Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes	1 CCF pratique et écrit	B-E STAE STA	Pratique	1 enseignant de biologie-écologie et un enseignant de STAE ou d'ESC ou de STA	M 51 M 53 M 54 M 56
Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public	1 CCF pratique + écrit ou oral 1 CCF écrit	STAE STE STAE ESC			
Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	1 CCF dossier collectif + oral	STAE ESC			

EPREUVE E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)						Principaux modules concernés
Capacités évaluées	Sous-capacités évaluées	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs	
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « Gestion et protection de la nature » pour faire face à une situation professionnelle	S'intégrer dans un e organisation et en analyser le fonctionnement	Soutenance d'un dossier	8	40 minutes	2 enseignants du champ professionnel de compétences différentes et 1 professionnel	M51 M52 M53 M54 M55 M56 M 61 Séquences en milieu professionnel
	Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles					
	Communiquer en situation professionnelle					
	Instruire une commande professionnelle	Ecrit	4	3h00	enseignant (STAE)	